



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Lignes

Question écrite n° 9412

### Texte de la question

M Andre Lajoinie appelle l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur les tres graves consequences que ne manquerait pas d'avoir la suppression du trafic marchandises sur la ligne SNCF de Bordeaux a Nantes. Cette liaison sur la facade atlantique constitue un moyen de transport vital entre deux metropoles regionales, pour les entreprises de la region et pour des villes comme Saintes, La Rochelle ainsi qu'Angouleme, Royan, Niort et Poitiers par correspondance. La suppression de ce service perturberait l'activite economique et risquerait d'entraîner un nombre important de suppression d'emplois. A terme, on peut egalement craindre la mise en cause du trafic voyageurs sur cet axe au moins dans son intensite. Aussi, il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour maintenir les activites de transport sur la ligne SNCF Bordeaux-Nantes.

### Texte de la réponse

Reponse. - La baisse constante du trafic marchandises par wagons transitant par le triage de Nantes-Blottereau a amene la SNCF a reduire a huit heures journalieres la periode d'activite de ce triage et a reorganiser son plan de transport marchandises sur les axes passant par Nantes. En particulier, l'acheminement des wagons de la zone de Nantes en direction du Sud-Ouest a ete reporte sur l'itineraire Nantes-Tours et Tours-Bordeaux. Sur celui-ci, en effet, les creux de tonnage des trains existants permettent d'incorporer des wagons supplementaires, et d'assurer ainsi une qualite d'acheminement identique a un cout moindre. Cette reorganisation du plan de transport marchandises ne concerne que les trains assurant l'acheminement de wagons de Nantes a destination de Bordeaux et Toulouse. Elle ne porte pas sur les transports de marchandises qui interessent les gares situees sur cette ligne entre les deux metropoles regionales que sont Nantes et Bordeaux. Ces transports continuent a etre assures dans les memes conditions. Les trafics dans les gares et l'activite economique locale ne sont donc nullement touches. Par ailleurs, ces mesures ne concernent que le domaine des marchandises et n'affectent ps les transports de voyageurs. Sur ce plan du trafic voyageurs, la SNCF a recemment temoigne l'interet qu'elle porte a l'avenir de la desserte ferroviaire de cette region en signant avec le conseil regional de Poitou-Charentes une convention portant sur l'electrification de la ligne Poitiers-La Rochelle. Cette operation est incluse dans le contrat du plan Etat-region. Elle permettra d'ameliorer les relations sur cet axe et d'assurer pour la ville de La Rochelle une desserte directe par TGV En outre, cette electrification vise a accroitre la competitivite du port de La Pallice. Pour ce qui est des liaisons d'interet regional, celles de la Charente-Maritime ont deja fait l'objet d'un conventionnement entre la SNCF et le departement, qui a ainsi acquis la maitrise des dessertes locales. Des negociations sont actuellement en cours en vue du conventionnement a l'echelle regionale, qui permettra a la region, autorite organisatrice, de definir, en concertation avec la SNCF, des conditions de desserte adaptees aux besoins de la population.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lajoinie Andr•](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 9412

**Rubrique** : Sncf

**Ministère interrogé** : transports et mer

**Ministère attributaire** : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 13 février 1989, page 713